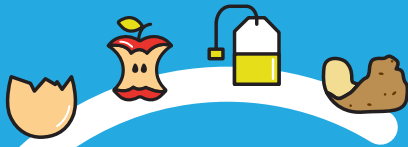
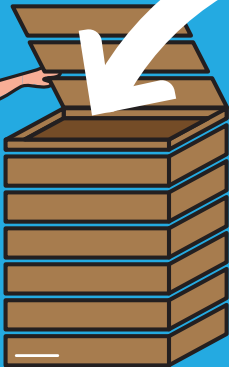


2024

GUIDE DES DECHETS

VOS BIODÉCHETS ont de la valeur



DONNER OU RÉPARER, POUR NE PAS JETER



Repair café

Horaires : 9h30 à 11h30

et 13h30 à 15h45

03 88 91 46 94

repaircafe67700@gmail.com

Vous pouvez désormais **donner les objets qui peuvent encore servir dans les «Recycleries»** (bennes Emmaüs) mises en place en déchèterie.

Pour les objets qui ne fonctionnent plus, pensez également réparation. **Des «Repair Cafés» sont organisés tout au long de l'année** et vous permettent de rencontrer des experts, bricoleurs ou couturiers bénévoles qui pourront vous donner un coup de pouce.

Toutes les adresses pour vous aider à réduire vos déchets sont dans l'Annuaire du Zéro déchet sur le site smictomdesaverne.fr rubrique Réduction des déchets.



Calendrier des Repair Cafés 2024

-  **13 janvier** • NEUWILLER-LÈS-SAVERNE (Foyer Bosco, rue du Gué)
-  **03 février** • SAVERNE (Centre Socio-culturel, 3D rue du Moulin)
-  **16 mars** • MONSWILLER (Salle Carmin, 7 Grand-rue)
-  **06 avril** • INGWILLER (Centre Socio-culturel, 17 rue de la Gare)
-  **25 mai** • DETTWILLER (salle Socio-éducative, rue de l'Église)
-  **15 juin** • BOUXWILLER (Centre Culturel, 5 place du Château)
-  **Pas de Repair Café en juillet/août**
-  **21 septembre** • MARMOUTIER (Salle multifonction, chemin du Schlossgarten)
-  **12 octobre** • STEINBOURG (Foyer Communal, place du G^{al} de Gaulle)
-  **9 novembre** • OTTERSTHAL (École primaire, 10 rue des Jardins)
-  **Pas de Repair Café en décembre**

LE COMPOSTAGE À DOMICILE : LA FAÇON LA PLUS VERTUEUSE DE GÉRER SES BIODÉCHETS



MOINS DE DÉCHETS ET UN FORMIDABLE APPORT POUR VOTRE SOL

1. Procurez-vous un bac à compost

Pour en bénéficier, présentez-vous au Smictom aux horaires d'ouverture (paiement par chèque ou carte bancaire), ou consultez notre site internet et laissez-vous guider. Vous pourrez ensuite récupérer votre composteur dans les déchèteries d'Ingwiller ou de Marmoutier.

2. Commencez votre compost

Vous pourrez y mettre vos biodéchets (restes de cuisine, déchets verts...) en suivant quelques règles simples.

Nos ambassadeurs peuvent venir vous conseiller, contactez-les : **03 88 02 21 82** ou smictom@smictomdesaverne.fr

Modèle 320 litres

Bois : mélèze

Dimensions

(L x l x h) :

80 x 80 x 70 cm

40 €



Modèle 600 litres

Bois : douglas

Dimensions

(L x l x h) :

91 x 77 x 100 cm

50 €



BROYAGE À DOMICILE

Deux associations du territoire vous proposent un service payant de broyage à domicile. Le bonheur est dans le pré à Marmoutier et l'Association arboricole de Petersbach. Cela vous permet de transformer vos branchages en BRF (Bois Raméal Fragmenté), qui a de nombreux usages au jardin. Leurs coordonnées sont sur notre site internet, page «Jardin naturel».

LE TRI DES BIODÉCHETS

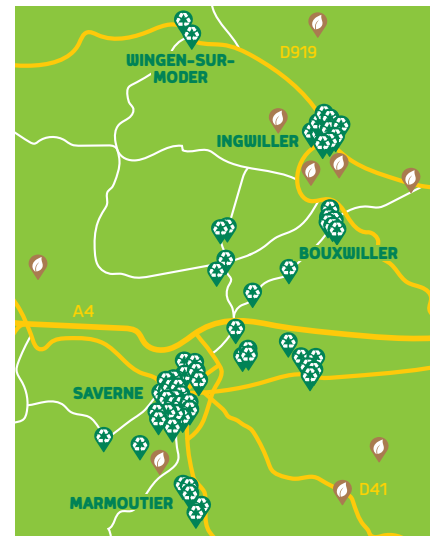


QUELLES SOLUTIONS POUR TRIER MES DÉCHETS ALIMENTAIRES ?

	 Compostage	 Compostage partagé	 Collecte en borne
Où ?	Dans mon jardin	Dans mon village ou sur mon chemin	Dans mon village ou sur mon chemin
Quels déchets ?	Déchets de cuisine, de table, du jardin	Déchets de cuisine et de table	Déchets de cuisine et de table
Et ça devient quoi ?	Du compost maison pour amender le sol de mon jardin	Du compost pour amender mes pots de plantes vertes, mon jardin ou les espaces verts de ma commune	Du méthane pour produire de l'énergie et de l'engrais naturel pour amender les champs
BÉNÉFICES	Sol vivant 		
	Maîtrise des dépenses publiques 		
	Réduction du nb de camions de collecte 		

Vous n'avez pas la possibilité d'avoir de composteur dans votre jardin et vous n'avez pas de solution de tri dans votre commune ? Sollicitez votre commune, elle peut demander au Smictom la mise en place d'une placette de compostage partagé.

Bornes et placettes de compostage partagé du territoire



 borne  placette de compostage partagé



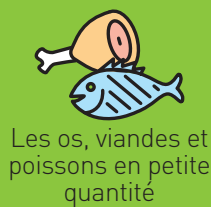
Pour savoir où se trouve votre point d'apport volontaire, consultez la carte sur notre site en scannant le QR code ci-contre.



DANS VOTRE BIOSEAU, QUE DÉPOSEZ-VOUS ?



Presque tous les déchets alimentaires générés en cuisine



Interdits :



Les coquillages et crustacés



Les huiles, cendres, litières



Les emballages, films plastique, capsules de café



Les déchets verts du jardin

Vous videz ensuite le contenu de votre bioseau dans votre composteur, une borne, ou une placette de compostage partagé (voir liste sur la page ci-dessous).

CALENDRIER DE COLLECTE 2024

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Altenheim			sem. paire	sem. impaire	
Bischholtz	sem. impaire				sem. paire
Bosselshausen			sem. paire	sem. impaire	
Bouxwiller	voir page suivante				
Buswiller				sem. impaire	sem. paire
Dettwiller/Rosenwiller		sem. paire		sem. impaire	
Dimbsthal	sem. paire		sem. impaire		
Dossenheim-sur-Zinsel		sem. paire			sem. impaire
Eckartswiller				sem. paire	sem. impaire
Erckartswiller	sem. impaire		sem. paire		
Ernolsheim-lès-Saverne				sem. paire	sem. impaire
Eschbourg/Graufthal/Oberhof					sem. impaire
Friedolsheim				sem. impaire	sem. paire
Frohmuhl	sem. paire	sem. impaire			
Furchhausen			sem. paire	sem. impaire	
Gottenhouse	sem. impaire	sem. paire			
Gottesheim	sem. paire		sem. impaire		
Griesbach-le-Bastberg		sem. paire			sem. impaire
Haegen			sem. impaire		sem. paire
Hattmatt		sem. paire			sem. impaire

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Neuwiller-lès-Saverne	sem. paire			sem. impaire	
Niedersoultzbach	sem. impaire				sem. paire
Obermodern-Zutzendorf		sem. impaire		sem. paire	
Obersoultzbach	sem. impaire				sem. paire
Ottersthal				sem. paire	sem. impaire
Otterswiller	sem. impaire	sem. paire			
Petersbach					sem. impaire
Pfalzweyer		sem. paire			sem. impaire
Printzheim		sem. paire			sem. impaire
Puberg/Sandel	sem. paire	sem. impaire			
Reipertswiller				sem. paire	sem. impaire
Reutenbourg	sem. impaire	sem. paire			
Reinhardsmunster			sem. impaire		sem. paire
Riedheim			sem. impaire	sem. paire	
Ringendorf				sem. impaire	sem. paire
Rosteig	sem. paire	sem. impaire			
Saessolsheim				sem. impaire	sem. paire
Saverne	voir page suivante				
Schalkendorf				sem. impaire	sem. paire
Schillersdorf	sem. impaire				sem. paire

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Hengwiller				sem. impaire	sem. paire
Hinsbourg	sem. paire	sem. impaire			
Imbsheim		sem. paire			sem. impaire
Ingwiller	voir page suivante				
Jetterswiller				sem. impaire	sem. paire
Kirrwiller			sem. paire	sem. impaire	
Kleingoeft			sem. paire	sem. impaire	
Knoersheim			sem. paire	sem. impaire	
La Petite Pierre	sem. impaire		sem. paire		
Landersheim				sem. impaire	sem. paire
Lichtenberg	sem. impaire		sem. paire		
Littenheim			sem. paire	sem. impaire	
Lochwiller	sem. impaire	sem. paire			
Lohr					sem. impaire
Lupstein				sem. impaire	sem. paire
Maennolsheim			sem. paire	sem. impaire	
Marmoutier	sem. impaire		sem. paire		
Menchhoffen		sem. impaire		sem. paire	
Monswiller	sem. paire		sem. impaire		
Mulhausen	sem. impaire				sem. paire

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Schoenbourg					sem. impaire
Schwenheim				sem. impaire	sem. paire
Singrist				sem. impaire	sem. paire
Sparsbach	sem. impaire		sem. paire		
Saint-Jean-Saverne				sem. paire	sem. impaire
Steinbourg	sem. impaire			sem. paire	
Stambach	sem. paire	sem. impaire			
Struth	sem. paire	sem. impaire			
Thal-Marmoutier			sem. impaire		sem. paire
Tiefenbach	sem. paire	sem. impaire			
Uttwiller	sem. impaire				sem. paire
Waldolwisheim				sem. impaire	
Weinbourg	sem. paire			sem. impaire	
Weiterswiller	sem. paire			sem. impaire	
Westhouse-Marmoutier			sem. paire	sem. impaire	
Wimmenau				sem. paire	sem. impaire
Wingen-sur-Moder	sem. impaire	sem. paire			
Wolschheim			sem. paire	sem. impaire	
Zehnacker			sem. paire	sem. impaire	
Zittersheim/Moderfeld	sem. impaire	sem. paire			

- Les collectes peuvent être réalisées le matin ou l'après-midi.
Veuillez sortir votre bac, avec le couvercle fermé, la veille au soir.
- Les collectes seront assurées les jours fériés, sauf les jours suivants :
1^{er} janvier 2024 (Nouvel an) décalé au 6 janvier
1^{er} mai (Fête du Travail) décalé au 6 mai
25 décembre (Noël) décalé au 28 décembre



Collecte Ordures ménagères (bacs orange) :

sem. paire

sem. impaire



Collecte sélective (bacs jaunes) :

sem. paire

sem. impaire

Collecte dans la commune de BOUXWILLER

 **Collecte sélective :**
jeudi, semaines paires
(pour toute la commune)

 **Collecte des ordures ménagères :**
tous les mercredis (pour toute la commune)

Collecte dans la commune d'INGWILLER

 **Collecte sélective :**
mardi, semaines paires
(pour toute la commune)

 **Collecte des ordures ménagères :**
tous les mercredis (pour toute la commune)

Collecte dans la commune de SAVERNE

 **Collecte sélective :**
SECTEUR 1 (route de Paris et RD1004 hors portion entre la rue des Clés et le parking des Dragons + quartier Bouc d'Or, Côte de Saverne / quartier Roseraie / quartier Garenne + Haut Barr / quartier Sources : **lundi, semaines impaires**

SECTEUR 2 (quartier centre-ville Zornhoff / quartier Fetter Océanide / portion de la route de Paris et RD1004 entre la rue des Clés et le parking des Dragons / rues Colline / Centre Nautique / Romaine / Gravière / Vedette / Bergerie / François Carabin / Acacias / impasse de la Mossel / rue de la Mossel) : **mercredi, semaines impaires**

 **Collecte des ordures ménagères :**
SECTEUR 1 : tous les mardis
SECTEUR 2 : tous les vendredis



COMMENT TRIER ? SUIVEZ LE GUIDE !

Pour toute question, appelez le 03 88 02 21 82



DANS LE BAC JAUNE, QUE TRIEZ-VOUS ?



Les emballages en carton et briques alimentaires



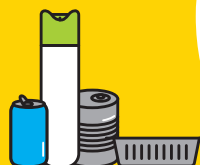
Les bouteilles et flacons en plastique



Tous les papiers



Les petits emballages en aluminium



Les emballages en métal



Tous les autres emballages en plastique

DÉSORMAIS TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT.

Les déposer en vrac, sans sac et vidés. Ne pas compacter les bouteilles de haut en bas, ne pas rincer les contenants, et surtout, ne pas emboîter les déchets les uns dans les autres.



Interdits :



Les mouchoirs, l'essuie-tout



Les vêtements



Le verre cassé



DANS LE BAC ORANGE, QUE JETEZ-VOUS ?

Ordures ménagères
non recyclables

Par exemple :



La vaisselle cassée



Les masques



Les mouchoirs,
l'essuie-tout,
les couches



Les ampoules à
incandescence
et halogènes

Interdits :



Les cartouches
d'encre



Les solvants,
peintures, colles



Les produits
phytosanitaires



Les petits
électroménagers

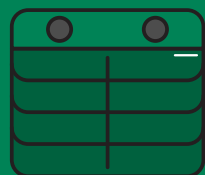


Les piles,
ampoules basse
conso. et LED



Les déchets de
soin, médicaments

Et tous les produits portant ce logo



DANS LE CONTENEUR VERRE, QUE DÉPOSEZ-VOUS ?

Verre d'emballage sans capsule ni couvercle,
bouchon et autre fermeture. Il n'est pas
nécessaire de les rincer.



Le verre teinté



Le verre transparent
(bouteilles, bocaux...)

Interdits :



Les couvercles, bouchons
et capsules



Les ampoules électriques



La vaisselle



Les miroirs et vitres



Les pots de fleurs



DANS LES COLLECTEURS TEXTILES, QUE DÉPOSEZ-VOUS ?

Tous les textiles propres et secs, même
usés ou troués, et les chaussures attachées
par paires, le tout dans un sac bien fermé.



Les vêtements



Le linge de
maison



Les chaussures
attachées par
paires

Interdits :



Les articles souillés par des produits
chimiques (solvants, peintures)



Les articles mouillés

Où déposer ces textiles et chaussures ?

- dans les antennes locales d'associations
- dans les déchèteries (Ingwiller et Marmoutier)
- dans les conteneurs des collecteurs agréés par ReFashion portant ce logo. Trouvez tous les points d'apport sur refashion.fr/citoyen



QUE FAIRE DE VOS DÉCHETS CHIMIQUES ?



Les déchets des produits d'entretien maison



Les déchets des produits du jardinage



Les déchets des produits de bricolage et décoration



Les déchets des produits d'entretien véhicule



Les déchets des produits de chauffage, cheminée et barbecue



Les déchets des produits d'entretien piscine

Une fois usagés, les produits chimiques que vous utilisez chez vous peuvent être **dangereux pour votre environnement et votre santé.**

Qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu, **ne les jetez plus dans les poubelles ou dans les canalisations.**

Déposez vos déchets chimiques dans une déchèterie fixe ou en point de collecte.

EcoDDS assure leur collecte et leur traitement sécurisé.

Contenance limitée à 25 L pour les particuliers et 50 L pour les professionnels.



Pour trouver le point de collecte le plus proche de chez vous, consultez la carte sur www.ecodds.com ou scannez le QR code ci-contre.



DÉCHÈTERIES MOBILES

Ouverture : de 11h à 18h

COMMUNES	FRÉQUENCE	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Dossenheim/Zinsel	1 ^{er} mercredi	3	7	6	3	2	5	3	7	4	2	6	4
Petersbach	2 ^e mercredi	10	14	13	10	7	12	10	14	11	9	13	11
Petersbach • 2 ^e passage	4 ^e mercredi					22	26	24	28	25	23		
Wingen/Moder	2 ^e vendredi	12	9	8	12	10	14	12	9	13	11	8	13
Wingen/Moder • 2 ^e passage	4 ^e vendredi					24	28	26	23	27	25		
Dettwiller	3 ^e lundi	15	19	18	15		17	15	19	16	21	18	16
Neuwiller/Saverne	3 ^e vendredi	19	16	15	19	17	21	19	16	20	18	15	20

Jours où les déchèteries mobiles sont décalées

1^{er} mai (Fête du Travail) décalé au **2**

8 mai (Victoire 1945) décalé au **7**

Vous trouverez la liste des déchets acceptés en déchèteries mobiles à la page suivante.



DÉCHÈTERIES FIXES

Les déchèteries sont fermées les dimanches et jours fériés.
Un passage = 2m³ maximum

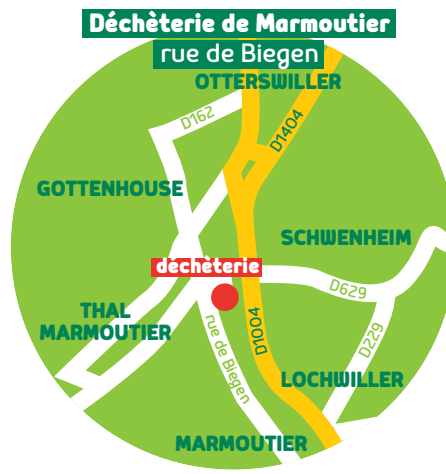
Smictom de la région de Saverne
10 rue du Zornhoff • 67700 Saverne •
smictom@smictomdesaverne.fr

Lundi au vendredi : 10h-12h et 13h-18h
Samedi : 9h-18h

Lundi : 10h-12h et 13h-18h Mardi au vendredi : 13h-18h
Samedi : 9h-18h

Lundi au samedi : 9 h-12h et 13h-17h

Fermeture le samedi après-midi de décembre à février
Ouverture les mercredis jusqu'à 18h d'avril à octobre.



Enlèvement à la demande

Un service d'enlèvement à la demande concernant les encombrants, équipements électriques et électroniques et ferrailles (hors pièces de carrosserie, mécanique ou vélos) **est assuré pour 30 € / m³**, dans la limite de 1 m³. Contactez le Smictom.

À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE

Déchets acceptés		Déchets non acceptés	
	Amiante-ciment sans produit floculé ou pulvérulent		4m ² filmés étanches et 90x120cm max. (ménages uniqmmt)
	Ampoules à économie d'énergie, piles		quantité limitée à l'utilisation domestique
	Articles de sport et de loisirs		acceptés
	Articles de bricolage et de jardinage thermique		acceptés
	Batteries		quantité limitée à l'utilisation domestique
	Bois traité ou non (hors traverses)		< 2m ³ par dépôt
	Boîtes de conserve et canettes métalliques		acceptées
	Bouchons en liège / liège synthétique		acceptés
	Capsules de type Nespresso™ en aluminium		acceptées
	Cartouches d'imprimante		acceptées
	Déchets toxiques (peintures, solvants, phytosanitaires)		< 25 litres par apport
	Déchets verts		< 2m ³ par dépôt, dimensions maxi. : 1m
	Déchets occasionnels incinérables		< 2m ³ par dépôt, dimensions maxi. : 60 x 60 x 60cm
	Encombrants		< 2m ³ par dépôt
	Équipements électriques ou électroniques		acceptés
	Ferrailles (sauf pièces mécaniques et carrosseries)		< 2m ³ max. par dépôt.
	Gravats		< 2m ³ par dépôt (bricolage familial)
	Huiles alimentaires		< 10 litres par apport. Huiles de frites et huiles alimentaires
	Huile de vidange		< 10 litres par apport
	Meubles en état ou cassés (quel que soit le matériau)		acceptés
	Papiers, cartons, carton ondulé brun		< 2m ³ par dépôt sans plastique, bois, polystyrène
	Plâtre		accepté
	Pneumatiques		8 pneumatiques max. par usager et par an
	Polystyrène		accepté
	Radiographies médicales		acceptées
	Textiles, linge, chaussures		Déchèterie d'Ingwiller ou Marmoutier
	Thermomètres / baromètres à mercure		acceptés
	Verre d'emballage		< 2m ³ par dépôt

REFUSÉS EN DÉCHÈTERIE : ordures ménagères • gravats et déblais de terrassement de chantiers et de travaux publics • produits pulvérulents • câbles > 3m, bâches > 5m² • matières en état de décomposition ou de combustion lente • produits chimiques ou dangereux des entreprises • pneus de professionnels • déchets des activités de soin et médicaments • cadavres d'animaux • bouteilles de gaz, même vidées • déchets goudron • cuves à fuel

DÉMARCHES ET CONTACT



Pour toutes vos démarches ou questions :



PENSEZ INTERNET :

www.smictomdesaverne.fr
smictom@smictomdesaverne.fr

Créez votre compte usager en ligne via le portail Écocito pour consulter votre nombre de bacs et de levées, votre nombre de passages en déchèterie, vos factures, etc.



PASSEZ NOUS VOIR :

au Smictom de la Région de Saverne

- lundi / jeudi / vendredi
de 8h à 12h et de 13h30 à 17h
- mardi / mercredi
de 8h à 12h



APPELEZ-NOUS :

au 03 88 02 21 80

Une question sur le tri ?
on y répond au 03 88 02 21 82



VOUS DÉMÉNAGEZ ?

Contactez impérativement le Smictom qui vous renseignera sur la procédure à suivre pour rendre vos bacs.

SMICTOM DE LA RÉGION DE SAVERNE

10 rue du Zornhoff • 67700 Saverne  Suivez toutes nos actualités sur Facebook

Avec le soutien de :

